



SNUDI-FO

214 Avenue Félix Faure 69003 LYON

tel: 06 51 22 50 86 ou 04 72 34 56 09

site internet : <https://snudifo69.com/> e-mail : fo.snudi69@gmail.com

Motion du conseil syndical du SNUDI-FO du Rhône

Le Conseil syndical du SNUDI-FO, réuni le 16 janvier, réaffirme son exigence d'abrogation pure et simple de la réforme Macron-Borne des retraites qui porte notamment l'âge minimum de départ à la retraite à 64 ans. Lors de plusieurs journées de grève et de manifestation massives en 2023, avec la totalité des organisations syndicales, nous avons réclamé le retrait de cette réforme que la première ministre Borne avait imposée avec le 49-3. Cela reste notre mandat.

Dans ce contexte, le SNUDI-FO a pris connaissance du discours de politique générale du premier ministre Bayrou qui, loin d'abroger cette réforme, propose un « conclave » où organisations syndicales et patronales seraient chargées de réfléchir à toutes les pistes concernant les retraites et de co-élaborer un accord dans le cadre des restrictions budgétaires, faute de quoi la réforme Macron-Borne continuerait de s'appliquer.

Le Conseil syndical du SNUDI-FO estime que l'indépendance de Force Ouvrière consiste à aider à faire aboutir les revendications, et en premier lieu celle de l'abrogation de la réforme Macron-Borne des retraites, et certainement pas à participer à ce « conclave » qui n'a d'autre but de faire prendre en charge l'élaboration d'une nouvelle contre-réforme (retraite par points par exemple) par les organisations syndicales et de les transformer ainsi en rouage de la politique gouvernementale.

Non au « conclave » de Bayrou ! Oui à l'abrogation de la réforme Macron-Borne ! Oui à l'indépendance syndicale !

De la même manière, le Conseil syndical du SNUDI-FO du Rhône revendique plus que jamais l'augmentation immédiate de 10% de la valeur du point d'indice, la suppression de tous les jours de carence (ni un ni trois !) et du projet d'indemnisation des jours d'arrêt maladie à 90%. Il continue d'exiger un statut et un vrai salaire pour les AESH ainsi que l'abandon de l'acte 2 de l'Ecole inclusive et des PIAL.

Concernant les postes, le conseil syndical du SNUDI-FO exige du gouvernement l'annulation des 4 000 suppressions de postes prévues mais aussi la création de tous les postes nécessaires : aucune suppression, ni fermeture de classe.

Le conseil syndical du SNUDI-FO exige de l'inspecteur d'académie la baisse des effectifs par classe ce qui passe par l'amélioration des seuils d'ouverture et de fermeture de classes dans le département lors des prochaines opérations de carte scolaire, mais aussi de créations des postes nécessaires au bon fonctionnement de l'Ecole publique : remplaçants, enseignants spécialisés, AESH et places en établissements sociaux et médico-sociaux.

Pour dresser les revendications, le conseil syndical décide d'une campagne de tournées d'école, enquêtes et réunions syndicales pour préparer la mobilisation nécessaire pour obtenir satisfaction.

Réunions d'information syndicale sur temps de classe :

TARARE mardi 4 février de 13H30 à 16H30

VENISSIEUX jeudi 6 février de 13H30 à 16H30

LYON vendredi 7 février de 13H30 à 16H30

VILLEFRANCHE mardi 11 février de 13H30 à 16H30

VAULX EN VELIN mardi 11 février de 13H30 à 16H30